

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00320

Numéro SIREN : 828 227 033

Nom ou dénomination : A-P-S PISCINES

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 3984

A-P-S PISCINES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 55 route de Saint-Georges
17310 ST PIERRE D'OLERON
828 227 033 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la cogérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 137 854,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	137 854,45 euros
A titre de dividendes aux associés	50 000,00 euros
Soit 50 000 euros par part	
Le solde	87 854,45 euros
en totalité au compte "autres réserves"	
qui s'élève ainsi à 282 317,14 euros.	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1^{er} juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de la distribution	Revenu distribué	Revenu éligible à L'abattement de 40 %	Revenu non éligible
31/12/2021	10 000 €	10 000 €	/
31/12/2020	10 000 €	10 000 €	/
31/12/2019	/	/	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mai 2023

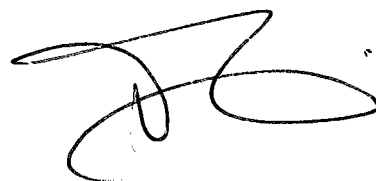
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La cogérance**

Monsieur Jérôme DESNOYER



Monsieur Franck BOIZARD



A large, thick, black curved line that starts from the left edge of the page and curves upwards and to the right, ending near the company name.

SARL A-P-S PISCINES

Commercialisation de piscines, spa, installation et entretien

55 Route de Saint Georges

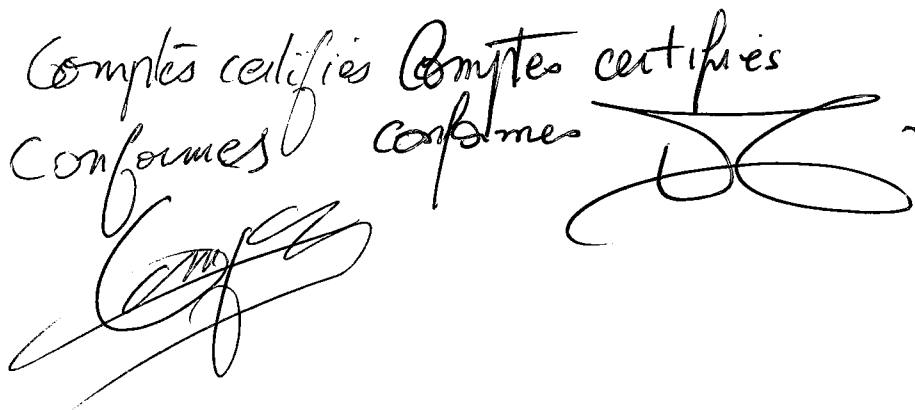
17310 SAINT-PIERRE D'OLERON

Siret : 82822703300010

Etats Financiers

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes certifiés Comptes certifiés
Conformes Conformes

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is more stylized and cursive, while the signature on the right is more formal and includes a horizontal line across the middle.

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 558	1 558		
Fonds commercial (1)	54 000		54 000	54 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	9 605	861	8 744	5 208
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 244	13 035	23 209	2 757
Autres immobilisations corporelles	100 303	24 276	76 026	79 764
Immobilisations corporelles en cours				2 829
Avances et acomptes				1 101
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 313		2 313	2 313
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 300		6 300	6 300
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	210 322	39 731	170 592	154 271
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	87 235		87 235	71 912
Avances et acomptes versés sur commandes	8 306		8 306	16 128
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	173 307		173 307	108 688
Autres créances	3 164		3 164	11 684
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	195 000		195 000	
Disponibilités	26 233		26 233	47 540
Charges constatées d'avance (3)	5 237		5 237	5 035
TOTAL ACTIF CIRCULANT	498 482		498 482	260 986
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	708 804	39 731	669 074	415 258

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	194 463	153 026
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	137 854	51 436
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	343 317	215 463
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	85 729	59 223
Emprunts et dettes diverses (3)	38 119	6 681
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	46 657	36 076
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 702	4 603
Dettes fiscales et sociales	141 046	89 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 504	3 667
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	325 757	199 795
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	669 074	415 258

(1) Dont à plus d'un an (a) 66 225 45 963

(1) Dont à moins d'un an (a) 212 875 117 756

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A-P-S PISCINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 669 074 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 137 854 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	55 558			55 558
Immobilisations corporelles	113 085	36 997	3 930	146 152
Immobilisations financières	8 613			8 613
Total	177 256	36 997	3 930	210 322
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 558			1 558
Immobilisations corporelles	21 426	16 746		38 173
Immobilisations financières				
Total	22 984	16 746		39 731
ACTIF NET				170 592

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		36 997		36 997
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		36 997		36 997
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		3 930		3 930
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		3 930		3 930

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2022

Éléments achetés	54 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	54 000

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 188 008 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 300		6 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	173 307	173 307	
Autres	3 164	3 164	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 237	5 237	
Total	188 008	181 708	6 300

Prêts accordés en cours d'exercice
 Prêts récupérés en cours d'exercice
 Prêts et avances consentis aux associés

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

Montant

Clients - factures à établir	46 252
Intérêts courus à recevoir	316
Total	46 568

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 279 100 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	85 729	19 504	57 971	8 254
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 702	8 702		
Dettes fiscales et sociales	141 046	141 046		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	43 623	43 623		
Produits constatés d'avance				
Total	279 100	212 875	57 971	8 254
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	41 177			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	14 671			
(**) Dont envers les associés	38 119			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 38 119 €.

Notes sur le bilan

Charges à payer

Montant

Fournisseurs à payer	327
Dettes provisionnées pour congés à	10 430
Autres charges à payer	10 000
Charges sociales sur congés à payer	2 740
Autres charges à payer	28 329
Etat - charges à payer	568
Divers - charges à payer	4 700
Total	57 094

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	5 237		
Total	5 237		